Image not found or type unknown

Sponsorpay - Défault de paiement

Par **annaivanovna**, le **13/11/2011** à **20:30**

Bonjours à toutes et à tous,

En l'absence d'une quelconque catégorie adaptée à mon cas particulier, je me permet de poster ici, car il me semble qu'il s'agit de la rubrique la plus indiquée.

Voici en quelques mots ce qu'il m'arrive :

J'ai passé commande par internet il y a quelques jours par le biais d'un annonceur nommé Sponsorpay, qui propose à ses clients d'obtenir une certaine rémunération en remplissant des sondages ou en effectuant des achats par internet. La société à laquelle j'ai commandé l'article me l'a fourni sans problème, mais Sponsorpay ne m'a pas donné en sus la récompense que j'étais censée recevoir en complétant l'offre qu'elle me proposait.

En fait, Sponsorpay a établi un partenariat avec une société de jeux vidéos, EA, et c'est pour cette raison que j'ai passé commande à partir de leur site. Mon petit garçon, en effet, aime beaucoup jouer à un jeu vidéo en ligne appelé Battlefield heroes, et passer ma commande aurait dû lui permettre d'obtenir de la monnaie virtuelle pour acheter je ne sais trop quoi dans le store de son jeu vidéo.

J'ai contacté Sponsorpay, et ils m'ont dit que, bien que la commande que j'ai effectuée a été enregistrée et validée correctement par leur service, ils ont des problèmes pour assurer les transactions avec EA, qui, apparemment, ne règle pas tous ses clients, et repousse sans arrêt les échéances.

Ce que je souhaite demander ici peut se résumer en deux questions : comment faire en sorte d'obtenir pour mon fils la monnaie virtuelle qu'il devrait déjà avoir reçu ? Quels moyens de pression puis-je utiliser pour forçer EA à payer ?

Par **remi6464**, le **16/04/2014** à **15:13**

Bonjour.

SponsorPay n'est pas un service 100% fiable. Beaucoup de ces offres, même en respectant les marches a suivre, ne donnent pas la récompense en plus. Si vous voulez savoir comment recevoir la récompense, il faut directement demander a SponsorPay le paiement.

J'espère que je vous ai aidés.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés